

L'an deux mil dix-sept, le vingt Octobre à 20H30 s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, le conseil municipal, sous la présidence de M. Joël JAMIN, Maire.

**Etaient présents** : Mr JAMIN Joël, DUTORDOIR Florence, M. JOUSSET Jean Yves, TETEDOIE Ronan, Adjoint, Mmes et Mrs, Sophie BRIERE, Céline FOULONNEAU, Marie Odette VINCENT, Noémie BIGOT, M. Philippe GANDON, Régis GUERIF,

**Excusés avec procuration** : Emilie HAMARD a donné procuration à Mme BRIERE Sophie

**Excusés** : Philippe LUBERT Mme Elodie CALLET

**Absents** : Mme Maureen DAGUIN

**Secrétaire de séance** : DUTORDOIR Florence

**Secrétaire auxiliaire** : V.DEROUET

**Observations sur le précédent compte rendu** : Néant

---

**Ordre du jour**

- 1- **Recensement**
- 2- **Voirie**
  - a. **Mutualisation Balayeuse**
  - b. **Convention Randonnée**
- 3- **COMPA**
  - a. CLECT
  - b. Communes vallons de l'Erdre
- 4- **Enfance Jeunesse**  
Réflexion sur les TAP
- 5- **Divers** :

---

Le maire demande au conseil d'ajouter un point à l'ordre du jour, il s'agit d'une convention préalable aux travaux de restauration de la Boire Torse.

Le Conseil accepte.

1- **Convention préalable aux travaux de restauration de la Boire Torse.**

**Rapporteur : Mr JAMIN**

Le Maire explique que des travaux doivent avoir lieu pour préserver les ouvrages existants et en créer, ils interviendront également sur la végétation rivulaire, les points d'abreuvement du bétail, l'enlèvement des déchets et lutter contre les espèces invasives. Mr Guérif ajoute que la démarche est faite par le service Milieux aquatiques de la COMPA qui se préoccupe de la « santé des cours d'eau ». Une communication est faite et sera diffusée auprès des agriculteurs qui sont plutôt réceptifs à ce genre de travaux. Les exploitants seront ainsi rencontrés sur le terrain afin de finaliser la convention.

Le Maire demande au Conseil de bien vouloir l'autoriser à signer cette convention. Le Conseil accepte à l'unanimité.

## 2- Recensement

### Rapporteur : Mr JAMIN

Le Maire indique que nous recherchons actuellement deux agents recenseurs pour effectuer le recensement qui aura lieu sur la commune début janvier. Une personne a été contactée et elle semble intéressée. Le Maire explique que nous allons rechercher sur les listes de demandeurs d'emploi, en espérant trouver une personne fiable, discrète ayant connaissance de la commune pour faire un travail sérieux. Le recensement sera suivi par les deux agents administratifs de la Mairie.

## 3- Voirie

### *a. Mutualisation de la Balayeuse*

#### Rapporteur : Mr TETEDOIE

Suite au précédent conseil et au débat qu'avait amené ce sujet. Mr TETEDOIE a recontacté Mr RABAUD responsable technique à Loireauxence pour lui poser les questions nécessaires à ce projet pour Montrelais. Le passage de la balayeuse a été estimé à 3 jours annuels pour Montrelais. Compte tenu de la surface à balayer, il a été convenu de diviser la journée en 2 augmentant le passage à 6 fois par an soit tous les deux mois, cependant la question du dernier conseil était de diviser en 4 pour avoir un passage par mois. Mr RABAUD a expliqué à Mr TETEDOIE que le planning serait fait en fonction des besoins de chaque commune et que l'organisation de la journée pourrait être déterminée selon la tournée prévue pour optimiser le temps de travail et de déplacement de la machine. L'organisation précise n'est pas encore arrêtée et pourra être ajustée au besoin.

Mr TETEDOIE montre à nouveau le coût engendré pour la commune mais énonce le fait que les agents passeront nettement moins de temps à balayer et pourront alors faire une autre activité pendant ce temps. Il dit cependant qu'il sera nécessaire de « souffler les feuilles », activité moins éprouvante physiquement, pour que la balayeuse puisse faire son travail correctement, de plus ils pourront le faire la veille.

Le conseil débat et émet des observations notamment sur le coût journalier qui paraît très important. Mr TETEDOIE explique que ces coûts sont calculés par rapport aux entreprises actuelles et seront sans doute revu à la baisse.

Mr le Maire indique que l'approbation du projet pourra faire avancer les choses et qu'après un an d'utilisation il faudra ajuster l'organisation si nécessaire.

Après cette explication et ses nouvelles réponses, le Maire demande au Conseil s'il donne son accord pour établir une convention avec Loireauxence pour l'utilisation de cette machine. Le vote est le suivant 10 voix pour et une abstention.

### *b. Convention avec la Fédération de randonnée*

#### Rapporteur : Mr JAMIN

Le Maire explique que le chemin de randonnée de la Grande Verrière a été réalisé en Avril dernier. Cependant le balisage n'a pas été réalisé en même temps. La Fédération de randonnée a été contactée pour que le balisage des 9.3 km soit réalisé par leur soin après signature d'une convention de réalisation. La convention est d'un an et pourra être renouvelée si nécessaire, le balisage du chemin

s'élève à 148.8€. Mr le Maire demande au Conseil de l'autorise à signer cette convention. Le conseil l'autorise à l'unanimité.

#### 4- COMPA

##### a. La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

**Rapporteur : Mr JAMIN**

Mr JAMIN explique qu'il a assisté à plusieurs réunions concernant les charges transférées des communes à la COMPA. Les charges de lecture publique, espaces aquatiques et zones d'activités étaient auparavant à la charge des communes. La COMPA reversait une attribution de compensation pour que les communes puissent répondre à ces charges. Aujourd'hui, ses compétences ont été transférées et la COMPA les gère. Les attributions de compensation ont donc été recalculées pour adapter les ressources fiscales aux changements de compétences. Le Maire indique que pour Montrelais le changement se fait sur la dotation pour la natation scolaire.

Voici le tableau récapitulatif.

Les charges évaluées sont les suivantes :

	AC actuelle avant transferts	Bilan de l'impact sur les attributions de compensation					AC révisée après valeurs d'attribution des transferts
		CN Ingrandes Le Fresne	Lecture publique	Equipements aquatiques (y.e. natation scolaire)	ZA	Total charges transférées	
Ancenis	4 607 223		214 602,77	162 824,74	57 592,00	434 976	4 172 248
Vair-sur-Loire	380 750		18 362,89	26 717,80	6 792,30	51 872	328 884
Loirvalence	475 144		300 301,84	7 685,00	12 425,10	120 412	354 732
Bonnageville	-2 853		1 933,80	647,50		2 581	-5 434
Cellier (Le)	308 012		68 893,77	4 502,50	17 503,60	90 900	217 112
Couffé	40 858		10 426,79	2 835,00		13 262	27 606
Ingrandes / Le Fresne	290 843	-91 161,48	4 133,74	4 152,50	4 092,00	-78 843	399 666
Joué-sur-Erdre	14 853		8 874,99	8 215,00		17 089	2 764
Ligné	218 208		47 634,55	11 000,00	654,00	59 288	158 920
Maumusson	21 937		3 386,41	1 542,50		4 928	17 009
Mesanger	244 750		12 468,87	26 664,92	17 055,70	56 189	188 561
Montrelais	22 877		0,00	1 450,00		1 450	21 427
Mouzeil	38 944		4 623,69	3 610,00		8 234	30 710
Oudon	1 371		25 268,74	18 179,15	3 206,00	46 654	45 283
Pannecé	12 324		4 146,23	1 305,00		5 451	6 873
Pin (Le)	20 334		2 015,83	1 295,00		3 310	17 024
Pouillé-les-Côteaux	10 820		3 636,63	5 073,36		8 710	2 110
Riaillé	83 668		7 696,35	4 532,50		12 228	71 440
Roche-Blanche (La)	700		4 543,16	6 137,58		10 680	9 980
Saint-Géréon	252 748		17 274,28	30 958,26	30 457,50	78 690	174 058
Saint-Mars-la-Jaille	793 251		25 531,01	50 538,19	21 366,80	97 436	695 815
Saint-Sulpice-des-Landes	55 879		1 166,39	647,50		1 814	54 065
Teillé	37 268		2 321,15	2 590,00	1 580,00	6 491	30 777
Trans-sur-Erdre	40 251		4 699,36	2 365,00		7 064	33 187
Vritz	2 438		0,00	1 000,00		1 000	1 438
<b>Total</b>	<b>7 972 670</b>	<b>-91 161,48</b>	<b>614 044,16</b>	<b>369 701,99</b>	<b>172 643,80</b>	<b>1 095 575</b>	<b>6 877 144</b>

Le Maire propose au Conseil de valider cette proposition. Le Conseil accepte.

**b. Commune Nouvelle Vallons de l'Erdre.**

**Rapporteur : Mr JAMIN**

Les communes de Freigné, Bonnoeuvre, Maumusson, Saint Mars la Jaille, Saint Sulpice des Landes et Vritz ont délibéré le 7 avril pour créer la commune nouvelle Vallons de l'Erdre. Il sollicite le rattachement à la COMPA et donc l'intégration d'une nouvelle commune dans la COMPA, Freigné. Pour ce faire la préfecture demande à toutes les communes membres de délibérer sur cette nouvelle adhésion. Le Maire indique aux conseillers que cette nouvelle adhésion modifiera peut être à nouveaux les attributions de compensation de chaque commune mais qu'il souhaite que chaque commune puisse s'engager dans la démarche qu'elle veut notamment en matière de commune nouvelle. Il propose au conseil de valider cette demande de rattachement à la COMPA.

Le conseil délibère et le vote est le suivant 10 pour 1 abstention.

**5- Enfance-Jeunesse : Réflexion sur les TAP.**

**Rapporteur : Mr JAMIN**

Mr le Maire indique qu'il a assisté à une réunion au sein de l'Association des Maires de Loire-Atlantique pour commencer à réfléchir sur l'orientation de chaque commune pour les Temps d'Activités Périscolaires. La réforme a été mise en place il y a trois ans et l'Etat indique aujourd'hui aux communes que chacune d'entre elles peut maintenir les TAP, mais que les aides qui leur sont versées seront moindres ou inexistantes. Cette orientation a pu être prise par les communes dès la rentrée 2017. Pour la commune de Montrelais les TAP sont des activités appréciées tant par les enfants que les parents. Le Maire indique également que nous sommes tributaires des transports scolaires et qu'une réflexion globale doit être envisagée. Il déplore le fait qu'un bilan n'est pas été fait sur le rythme de l'enfant et les bienfaits de ces temps notamment sur l'éveil et la compréhension. D'ailleurs les institutrices relèvent que la compréhension est facilitée le matin et que la fatigue se fait ressentir sur certains enfants mais pas plus que sur les 4 jours auparavant. Un débat s'élève au sein du conseil car selon les enfants la fatigue n'est pas ressentie de la même façon.

Une information sur les rythmes scolaires aura lieu en début d'année 2018 sur le Pays d'Ancenis.

**6- Divers**

**a.** La réunion sur le pacte financier organisée par la COMPA prévue initialement le 30 octobre dans la commune déléguée de Varades - Loireauxence est repoussé au 15 Novembre 20h dans la commune déléguée de La Rouxière - Loireauxence.

**b.** Mme Dutordoir fait un retour sur la fête des Cucurbitacées : le CRICS semblait être content du résultat et de l'accueil qui leur a été réservé. Elle remercie tous les bénévoles, élus et agents communaux de l'implication qu'ils ont pu avoir lors de la manifestation.

**c.** Mme Dutordoir indique que la cabine téléphonique près de l'ancien commerce aurait dû être enlevée depuis 2 ans. Elle propose qu'elle soit transformée en « Boite à Lire » comme cela a été réalisé dans d'autres communes. Une réunion avec la COMPA responsable de la lecture publique aura lieu en Novembre pour rendre viable le projet d'échange et de partage. Le combiné et l'électrification de la cabine seront enlevés.

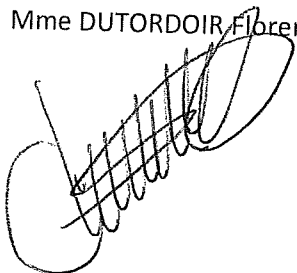
2017.10.5

d. Mme Dutordoir indique que le spectacle de Noël 2017 a été arrêté et que la journée intergénérationnelle sera comme prévue le 16 Décembre. Les élus sont invités à réserver cette date pour pouvoir y participer. Elle indique que la commission a également pris contact avec une artiste pour Noël 2018.

Mr le Maire propose aux conseillers de s'exprimer sur d'autres sujets s'ils le souhaitent. N'ayant pas de remarques et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h52, les membres présents ont signé le présent registre.

La secrétaire

Mme DUTORDOIR Florence



Le Maire

Joël JAMIN

